

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie  
tenue au 57, rue Laroche, lundi 5 janvier 2026 à 19 h 10.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Céline Robillard, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, conseillères,  
messieurs, François Boisjoly, Marco Boudreault, conseillers, sous la présidence de monsieur André  
Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre  
de secrétaire de la séance.

**AVIS DE CONVOCATION ET CERTIFICAT**

*Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant  
que l'avis a été transmis à tous les membres du conseil.*

2026-01-001

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Boudreault  
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 19 h 10.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-002

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour suivant :

(003)

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 146-2026 sur la régie interne des séances du conseil.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-003

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 146-2026 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LANORAIE**

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer  
à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un règlement sur la régie interne  
des séances du conseil de la Municipalité de Lanoraie et abrogeant le règlement 1-2000 et son  
amendement, et dépose le projet de règlement 146-2026, lequel sera adopté à une séance subséquente.

**PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION**

2026-01-004

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
ET RÉSOLU

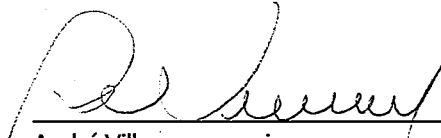


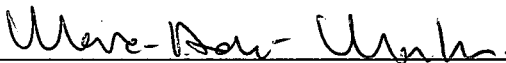
N° de résolution  
ou annotation

Que la séance soit levée à 19 h 16.

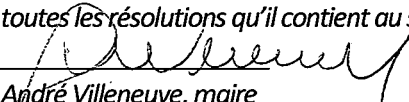
Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

  
\_\_\_\_\_  
André Villeneuve, maire

  
\_\_\_\_\_  
Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

*Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
\_\_\_\_\_  
André Villeneuve, maire